

## Réunion du Conseil d'Administration Du 19 février 2019 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

**Présents** : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mmes Sylvie CONRAUX, Nicole GEORGES, Véronique GROSSIER, Denise MAIRE et Christine PECHEUR. MM. Alexandre CHOPINEZ, Michel CORDIER, Daniel GENRAULT, Pierre GÉRARD et Joël GROSJEAN.

**Excusés** : Mmes Anne-Marie MESSERLIN et Suzanne VAUTHIER.

MM. Camille COLLIGNON, Jean-Marie MIGEOT et Philippe DECHASEAUX.

**Secrétaire de séance** : Alexandre CHOPINEZ

#### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 04 décembre 2018**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018.  
Une abstention : Sylvie CONRAUX, absente lors de cette réunion.

#### **2) Ressources humaines : Mise à disposition de personnel**

Du fait de son inaptitude aux différents postes du CCAS, il conviendrait de mettre à disposition de la Ville de Vittel du 21 janvier 2019 au 31 décembre 2019 un agent pour effectuer diverses missions au sein des services municipaux. Cette procédure est nécessaire afin que cet agent puisse poursuivre une activité.

Après accord de l'agent concerné et avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion des Vosges, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir avec la ville de Vittel et autorise Madame la Vice-présidente à la signer.

#### **3) Bons d'achat de fin d'année pour les séniors**

Par délibération du 11 mars 2005, le CCAS a fixé le montant des bons d'achat de fin d'année comme suit :

- pour une personne seule : 31,00 €
- pour un couple : 46,00 €

Le montant des bons d'achat n'ayant pas été réévalué depuis plus de 10 ans, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, modifie la délibération du 11 mars 2005 et en fixe les montants, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, comme suit :

- pour une personne seule : 35,00 €
- pour un couple : 50,00 €

Sylvie VINCENT signale que cette proposition reflète la demande des personnes âgées suite à la distribution des bons d'achat de fin d'année en novembre.

#### **4) Convention d'adhésion à Actes**

Le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'État les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'État, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

La commune étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), le CCAS peut donc bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la société SPL Xdemat, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président souligne l'importance de la dématérialisation pour réduire les coûts d'impression et gagner en efficacité.

Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société SPL Xdemat pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec le représentant de l'État pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, et à utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

## **5) Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau et ses communes membres - Téléphonie mobile**

Afin de faciliter la gestion du marché de services de prestations de téléphonie mobile, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation et d'exécution des marchés, la Ville de Vittel, le CCAS de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau et ses communes membres qui en feront la demande, ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, dont le mandataire serait la ville de Vittel.

La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes et autorise Madame la Vice-présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **6) Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau et ses communes membres - Solutions de reprographie et d'impression**

Afin de faciliter la gestion du marché de services de location de matériels et de solutions de reprographie et d'impression, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation et d'exécution des marchés, la Ville de Vittel, le CCAS de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau et ses communes membres qui en feront la demande, ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, dont le mandataire serait la ville de Vittel.

La convention constitutive du groupement précise les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes et autorise Madame la Vice-présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **7) Convention d'occupation de terrain pour la pose de fourreaux et de chambres de tirage sur le territoire de They sous Montfort - Création de fibre optique au profit de la société FREE**

La société FREE sollicite l'autorisation d'occuper une bande de terrain, sur le territoire de They-sous-Montfort, permettant le passage de la fibre optique sur une longueur de 1200 mètres longeant la parcelle cadastrale C 262 de la forêt du C.C.A.S de VITTEL.

S'agissant d'une parcelle soumise au régime forestier, l'O.N.F. peut se charger de rédiger la convention ad hoc.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, sollicite l'assistance de l'O.N.F pour la passation et la rédaction d'un contrat d'occupation du domaine forestier, confie la rédaction de l'acte à l'O.N.F., la prestation étant facturée au bénéficiaire, la société FREE, et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## **8) Rapport d'orientation budgétaire 2019 du CCAS**

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport présente différentes informations sur la situation et l'évolution des données sociales,

Ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

### **Préambule**

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires

pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Désormais, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

## **I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL**

### **A. Contexte national**

#### **La conjoncture économique nationale pèse sur les collectivités**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1,7% (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1,3% (1,6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat en cours :

- une baisse de 5 points de la dette publique,
- une baisse de 3 points de la dépense publique,
- une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 2,8% du PIB (pour 2,6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0,3% du PIB en 2022.

Rappelons que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. En revanche, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local (près de 70%) et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire.

#### **Face au contexte d'incertitude fiscale, les départements s'inquiètent.**

Ce n'est qu'après le premier trimestre 2019 que seront annoncées de nouvelles dispositions fiscales pour les collectivités, laissant ces dernières dans l'expectative et rendant flou le financement de la suppression de la taxe d'habitation. Il est envisagé le transfert aux communes de la part départementale de foncier bâti sans que les modalités de compensation pour les départements soient clairement précisées. Si elle devait être confirmée, cette hypothèse hasardeuse plongerait les conseils départementaux dans une impasse financière certaine en les privant durablement d'une de leurs rares recettes dynamiques.

#### **Un reste à charge de plus en plus lourd...**

Les dépenses départementales d'action sociale ont progressé de 1,6% en 2017 contre 1,9% en 2016. Ces dépenses brutes atteignent désormais un total de 37,43 milliards d'euros contre 36,83 milliards d'euros en 2016. De son côté, la charge nette (dépense brute d'action sociale, moins les contributions financières de l'État) s'est élevée en 2017 à 29,15 milliards d'euros, soit une progression de 1,7% (28,66 milliards en 2016).

*Diverses augmentations constatées en 2017 :*

- la protection de l'enfance : + 1,4% soit 7,37 milliards d'euros
- le soutien aux personnes handicapées : +2,7% soit 7,52 milliards d'euros
- les personnes âgées dépendantes : +2,4% soit 7,06 milliards d'euros
- l'insertion : +1,1 % soit 10,27 milliards d'euros

Concernant ce dernier poste, même si le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 11 000, le coût pour les départements a continué de progresser de 1,1% en raison de la revalorisation annuelle du montant de l'allocation.

### **... une marge de manœuvre de moins en moins importante**

Bien que l'augmentation de ces dépenses sociales reste *faible*, cette situation révèle un *effondrement* des marges de manœuvre des départements.

Si les départements restent très impliqués en matière de solidarité, la transformation de leur rôle induit par le poids croissant des allocations dans leur gestion peut inquiéter. Ainsi, en quatre ans, de 2013 à 2017, le poids des allocations est passé de 26 % à 34 % de la charge départementale d'action sociale tandis que l'accroissement de la charge correspondant au financement obligatoire des allocations, neutralise les marges de manœuvre des départements dans tous les autres postes de dépense (établissements et services, insertion, prévention, développement social, solidarité territoriale).

## **B. Contexte local**

### **Le Département des Vosges**

Comme chaque année, le Département des Vosges sera au côté des plus fragiles, et envisage en 2019 de consacrer 191 millions d'euros à la famille, à la dépendance, au handicap ou au versement du RSA.

La politique sociale du Département des Vosges est particulièrement importante et représente 42% de son budget. Cette politique a pour ambition de renforcer l'insertion par l'activité économique et permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi. Sur les 191,63 M€ consacré à la solidarité, 106,271 M€ sont réservés aux versements des aides sociales dont le RSA.

Si cette dépense tend à se stabiliser, celles liées à l'enfance en danger, à la famille, à l'accueil des mineurs non accompagnés (migrants), à la dépendance et au handicap ne cessent de croître (+18,1 M€ en 5 ans).

À ces dépenses obligatoires s'ajoutent des dépenses volontaires comme les actions de prévention et d'accompagnement menées en faveur des bénéficiaires du RSA, les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ d'autonomie), les services d'accompagnement à la vie sociale et service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, les actions socio-éducatives ou de prévention spécialisées.

### **La Communauté de Communes Terre d'Eau**

La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants. En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire :

- le Transport A la Demande (TAD) pour faciliter la mobilité,
- le portage de repas à domicile pour favoriser le maintien à domicile des aînés, personnes à mobilité réduite mais aussi des personnes convalescentes.
- le relais assistantes maternelles qui permet de proposer aux familles des informations sur les modes de gardes des jeunes enfants et aux assistantes maternelles de se retrouver pour des formations ou des actions collectives avec les enfants qu'elles gardent
- des ateliers pour les seniors : informatique, activité physique adaptée, mémoire

En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat : isolation thermique, économies d'énergie mais aussi des travaux d'adaptation liés à la perte de mobilité ou au handicap.

### **La ville de Vittel**

La ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'État, fonds de péréquation très élevé, augmentation structurelle des dépenses dues notamment au rôle de centralité.

Malgré ces contraintes, la ville va conforter son soutien au CCAS, et tenter de maintenir le niveau de subvention d'équilibre attribuée l'année passée.

Le CCAS de Vittel va ainsi pouvoir assumer pleinement ses devoirs en matière d'accompagnement des plus défavorisés, malgré le désengagement de certains partenaires sociaux.

## Quelques chiffres

Population par grandes tranches d'âges (population municipale source INSEE)

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	5 213	100,0	5 452	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	664	12,7	736	13,5
<b>15 à 29 ans</b>	650	12,5	772	14,2
<b>30 à 44 ans</b>	842	16,2	1 028	18,9
<b>45 à 59 ans</b>	1 168	22,4	1 238	22,7
<b>60 à 74 ans</b>	1 106	21,2	996	18,3
<b>75 ans ou plus</b>	784	15,0	682	12,5

Monsieur le Président précise que la population totale (municipale + comptée à part) s'élève à 5 375 habitants.

Les hommes constituent 46,5 % de la population vittelloise contre 53,5% pour les femmes.

Les plus de 60 ans représentent plus du tiers de la population totale tandis que les moins de 30 ans représentent un quart des habitants.

Les 2691 foyers de Vittel sont constitués d'une seule personne pour 43,8 % d'entre eux et 1476 foyers de plus d'une personne (54,9%). Les familles monoparentales représentent plus de 17% des ménages soit une augmentation de presque 4% en 5 ans.

L'arrondissement de Neufchâteau connaît un taux de chômage plus élevé que la moyenne départementale : 16,4%, les femmes représentant 48,3 % des demandeurs d'emploi. Cependant, à Vittel, le taux de chômage se situe à 6% environ, donc inférieur à la moyenne nationale.

## II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

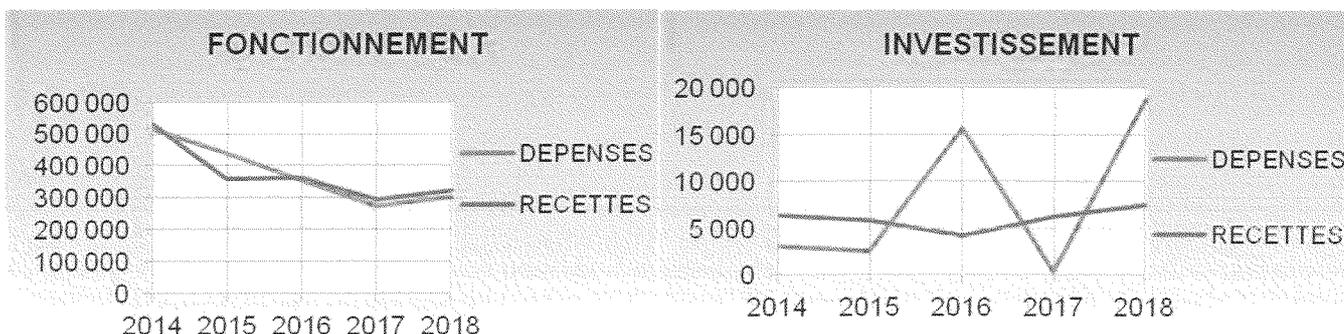
### A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Depuis plusieurs années, le CCAS de Vittel, a su maîtriser ses dépenses malgré la baisse de plus en plus conséquente de ses recettes et grâce à la contribution de tous : efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale, et participation des citoyens à la vie associative.

Monsieur le Président précise que la diminution des dépenses provient essentiellement de la fermeture du FPA en 2015.

### Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

		2014	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT	Dépenses	515 287,49	439 780,97	356 535,91	277 103,41	303 350,12
	Recettes	534 063,77	358 333,71	363 437,73	296 903,38	324 521,96
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 079,27	2 536,34	15 674,98	379,12	18 719,34
	Recettes	6 347,11	5 920,44	4 263,38	6 218,98	7 569,90



Le transfert des activités des Ateliers Tremplin à la Maison Ressources en août 2018 a eu pour conséquence une baisse significative des dépenses de fonctionnement, puisque les dépenses liées aux fluides sont limitées au "hors gel".

Les dépenses de charges de personnel ont, quant à elles, légèrement augmenté. Le CCAS a du en effet assurer la charge financière d'un agent en arrêt maladie longue durée qui doit, dès son retour, être muté ou mis à disposition d'un service de la ville. Cette dépense supplémentaire a toutefois été compensée par un remboursement sur rémunération de personnel plus conséquent.

### Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (220 000 € en 2018 soit 68% des recettes).
- Les produits des prestations fournies par le CCAS : location de salles, photocopies,...
- La vente de produits forestiers : 12 500 €
- La partie des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi du RSA et les Ateliers Tremplin; subvention du CCAS de la ville de Contrexéville; financement d'État; subvention de la conférence des financeurs; dons du casino ...

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées aux actions mises en place par le CCAS et les dépenses de personnel.

Le CCAS a fait le choix de reconduire les dispositifs mis en place en 2017 (bourse au permis, chantiers jeunes, repas des aînés,...), et de mettre en place de nouvelles actions à destination des seniors comme les Goûters Pratiques Seniors. Pour cela, le CCAS a su maîtriser au mieux les dépenses afférentes à ces services en retenant les solutions les moins onéreuses (partenariat, recherche de financements auprès de la CAF, de la CARSAT, du Département, de l'Etat, polyvalence entre les agents du CCAS...).

**Concernant l'investissement**, le CCAS a procédé au changement du mobilier permettant ainsi d'assurer un accueil plus convivial tout en assurant la sécurité de l'agent. Il a également fait l'acquisition du matériel informatique nécessaire à l'organisation des ateliers numériques destinés aux seniors. La subvention de la CARSAT pour acquérir ce matériel ne sera versée qu'en 2020.

Ainsi, le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra en 2019 de réaliser un budget performant.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

## B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administration	3	0	3
Sociale	1 <sup>(b)</sup>	1	2
Animation	1 <sup>(a)</sup>	0	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

<sup>(a)</sup> agent en congé maladie en 2018.

<sup>(b)</sup> agent à temps partiel choisi (90%)

Au titre de l'année 2018, le bilan social fait apparaître, tous chapitres confondus, des dépenses de personnel d'un montant de 241 695 €.

Le remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie ou maternité s'élève à 47 201 €.

Pour 2019, les dépenses de personnel sont estimées à 235 000 € environ. L'agent en arrêt maladie en 2018 reste à la charge du CCAS, mais la ville remboursera cette charge dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le nombre d'agents est amené à évoluer au cours de l'année si la mise à disposition se transformait en mutation vers la ville de Vittel, à la demande de l'agent.

## C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

## D. Les projets du CCAS de Vittel

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2019 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les personnes fragiles.

### 1. Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

#### Le référent RSA

En 2009, le montant brut du RSA pour une personne seule était de 454,63 € contre 550,93 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fin 2018, la Communauté de Communes Terre d'Eau comptait 407 bénéficiaires du RSA dont 131 Vittellois soit 32% des usagers (29% en 2017).

#### 🔗 Aux Ateliers Tremplin

La coordinatrice des Ateliers Tremplin est chargée du suivi individuel des bénéficiaires du RSA, du suivi des autres usagers (les habitants du bassin de vie, demandant à entrer dans le dispositif de leur propre initiative et/ou ayant été orientés par les partenaires) et de l'animation des ateliers collectifs.

	2015	2016	2017	2018
Personnes suivies dans l'année	40	45	46	42
Personnes entrées	1	22	14	7
Personnes sorties	17	10	12	11

Le public reste majoritairement féminin (28 femmes pour 14 hommes) et 76 % des personnes vivent seules. La majorité des personnes accompagnées ont plus de 45 ans. 93% des usagers sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Au cours de l'année 2018, 11 fins de missions ont eu lieu : 3 orientations vers un autre référent du territoire, 2 reprises d'emploi, 2 départs en retraite, 2 orientations pôle emploi, 1 orientation vers un référent spécialisé compétences artistique et 1 orientation vers le service emploi insertion professionnelle (travailleur indépendant).

Origine géographique du public accueilli : 100% du public réside dans la communauté de communes

	2015	2016	2017	2018
<b>VITTEL</b>	14	18	22	21
<b>CONTREXEVILLE</b>	14	15	12	10
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	12	12	12	11
<b>TOTAL</b>	40	45	46	42

De janvier à juin 2018, la coordinatrice insertion a proposé les ateliers suivants : création artistique, mouvements corporels éducatifs, cuisine, écriture, théâtre, chant et musique, sorties culturelles et sportives.

Suite à la nouvelle organisation des ateliers Tremplin à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, de nouveaux ateliers ont été mis en place au sein de la Maison Ressources comme : des ateliers de sophrologie, d'écriture, d'informatique en lien avec les Goûters Pratique Senior ainsi que des sorties extérieures pour permettre aux personnes accompagnées de découvrir de nouvelles pratiques (bricolage avec des objets de récupération, art sur verre, visite à la Vigie de l'eau).

Les ateliers Tremplin s'inscrivent également dans les actions de prévention, les sorties culturelles et artistiques proposées par le CCAS et la Ville de Vittel.

#### 🔗 Au bureau d'aide sociale

La conseillère accompagne les bénéficiaires Vittellois pour lesquels la notion du retour à l'emploi n'est pas envisageable dans un avenir proche (difficultés de santé, de comportement, grande instabilité, marginalité,...). Pour cela, des entretiens individuels sont indispensables ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation collectives.

	2015	2016	2017	2018
Personnes suivies dans l'année	50	25	39	45
Personnes entrées	21	8	23	25
Personnes sorties	30	10	21	24

Sur les 45 bénéficiaires, 65% sont célibataires, 26% sont des familles monoparentales, 7% sont en couples et 2% sont en couples avec au moins un enfant. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 35/45 ans. Ces constatations sont les mêmes au niveau départemental.

Au cours de l'année 2018, 24 fins de mission ont eu lieu : 9 orientations pôle emploi, 3 ouvertures de droits AAH, 2 radiations du dispositif RSA, 3 déménagements, 1 sortie du dispositif pour ouverture de droits Pôle Emploi, 2 orientations vers le service emploi insertion professionnelle (travailleur indépendant), 1 orientation vers un atelier d'insertion, 2 reprises d'emploi en chantier d'insertion et 1 orientation vers le dispositif jeune "prêt à bosser" du Conseil Départemental.

Différentes actions ont été mises en place en 2018 à destination des bénéficiaires du RSA, notamment la venue du bus pédagogique et des ateliers éco gestes (gestion des déchets, économies d'énergie, ateliers cosmétiques/entretien du logement) en collaboration avec le CCAS de Contrexéville, le centre social la Toupie et le Conseil Départemental.

La référente du bureau d'aide sociale, ainsi que la coordinatrice des ateliers Tremplin, ont également participé à la fête du sport de Vittel. Elles ont invité les personnes intéressées à sortir de chez elles pour effectuer la marche organisée par la ligue contre le cancer. Les frais d'inscriptions (achat de foulards) ont été pris en charge par le CCAS. Certains participants ont également pu observer et/ou pratiquer les diverses activités sportives proposées sur le territoire.

La Maison de l'enfance de la ville de Vittel a convié le CCAS et les bénéficiaires RSA à participer à la visite du Mumo Bus.

De part leur rôle d'information et de conseils, les référentes ont convié les bénéficiaires RSA à diverses animations comme la réunion de présentation du service Chèque Emploi Service Universel (CESU) par l'URSSAF, la journée de refus de la misère ou encore la marche moi(s) sans tabac.

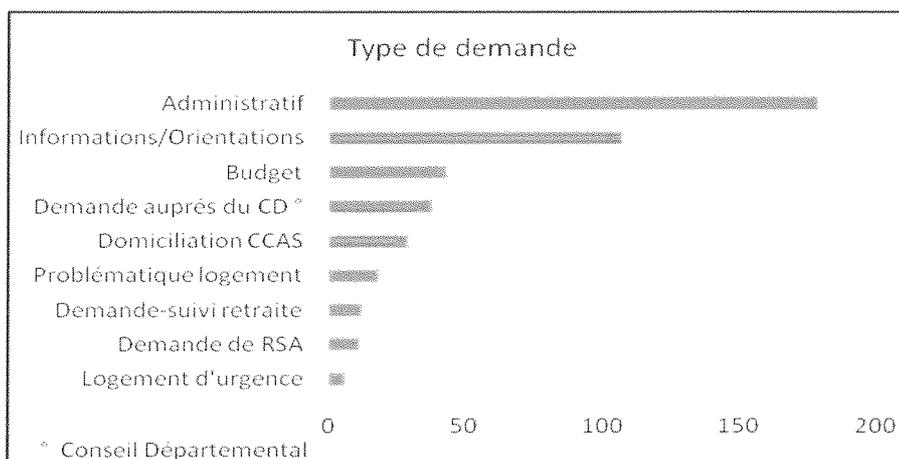
Le CCAS a accueilli 4 étudiants infirmiers de l'IFSI dans le cadre de leur service sanitaire obligatoire. Ces derniers ont établi un questionnaire afin de réaliser un diagnostic des problèmes de santé. Une trentaine de bénéficiaires du RSA y ont répondu. Les étudiants ont également participé aux entretiens individuels en présence du référent afin de prendre connaissance des différentes problématiques de santé (les besoins, les questionnements, les appréhensions).

Ce diagnostic permettra aux étudiants d'animer une action de prévention collective lors de leur prochain stage prévu en mars 2019 à la Maison Ressources.

A l'ensemble de ces actions en lien avec des domaines de la vie quotidienne, s'est ajoutées de nouvelles actions permettant à certaines personnes une approche par le sport et la culture.

## **2. L'aide sociale légale et facultative**

En 2018, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 462 personnes au sein du bureau d'aide sociale.



En 2019, les dispositifs d'aides sociales sont maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 20 personnes ont pu en bénéficier en 2018 (contre 17 en 2017 et 18 en 2016), et 8 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs (domicile stable ou non présentation pendant plus de trois mois).

S'agissant des demandes de logement social, le bureau d'aide sociale a émis un avis concernant 161 demandes envoyées par Vosgélis (contre 152 en 2016, 123 en 2017). **Le principal motif de demande de logement social reste la conformité du logement actuel (charges trop élevées, logement trop petit/trop grand), ainsi que le rapprochement du lieu de travail.**

Les dépenses de solidarité s'articulent principalement dans le cadre de l'aide sociale facultative. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du type et du montant des aides versées ces trois dernières années.

	2016	2017	2018
HEBERGEMENT		90.08	324.50
EDF/TELECOM/eau	339.86	490.35	215.76
LOYER	99.00		
TRANSPORT	70.50	83.00	
FACTURES/AVANCES			
ALIMENTATION	1467.90	1252.48	1796.38
GAZ/CHAUFFAGE/DIVERS		124.72	66.05
<b>TOTAL €</b>	<b>1977.26</b>	<b>2040.63</b>	<b>2402.69</b>

Le CCAS participe principalement aux achats alimentaires, aux frais de gestion courante des familles et plus particulièrement aux impayés relatifs à l'eau, l'électricité et le chauffage, en augmentation croissante depuis plusieurs années.

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires des minimas sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2019, l'ensemble des aides facultatives est reconduit pour une enveloppe budgétaire de 3 000 €.

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiés aux aides facultatives.

### **3. La prévention dans les actions**

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

#### **Un outil : Le PREPS (Point Relais en Education et Promotion de la Santé)**

Les outils pédagogiques du PREPS ont permis d'animer des informations collectives comme :

- la « Journée festive du printemps » en partenariat avec l'ANPAA 54
- le concert des « Bouteilles Folles » avec la distribution gratuite d'éthylotests et de préservatifs
- « Octobre rose » avec la Ligue contre le cancer
- le « Moi(s) sans tabac » en partenariat avec le service addictologie du CHOV et des étudiants de l'IFSI de Neufchâteau.
- les « Préservatifs de Noël » à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

#### **A destination des séniors**

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. Les actions 2018 seront reconduites en 2019.

#### **↳ Les GPS « Goûters Pratiques Seniors »**

Le programme 2017-2019 est financé par la CARSAT à hauteur de 10 966 €, et la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges à hauteur de 7 183 €. La mise en place de toutes ces actions a regroupé plus de 80 séniors :

- Bien-vivre la malentendance avec l'URAPEDA
- La marche nordique adaptée et la gym prévention santé avec Siel Bleu
- Les ateliers numériques avec un intervenant en informatique
- Le bus pédagogique pour apprendre à appréhender les gestes éco citoyens
- Le MuMo Bus avec l'opportunité de visiter un musée itinérant d'art contemporain
- Les dangers du quotidien avec la gendarmerie et la police nationale

#### **↳ Le repas des aînés**

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 13 novembre à la salle du Moulin. Plus de 450 personnes ont répondu à l'invitation pour partager le repas annuel offert par le CCAS. Les personnes n'ayant pas pu assister au repas, soit quelques 180 personnes, se sont vus offrir par le CCAS un ballotin de chocolat.

### 🔗 **La Saint-Nicolas**

La tournée du Saint-Nicolas a eu lieu à Vittel Accueil, à AIR et à la maison de retraite du Petit Ban avec la livraison de gâteaux.

### 🔗 **Les bons d'achat**

Des bons d'achat sont distribués en fin d'année aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 31 € (1 personne) ou 46 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux.

	2014	2015	2016	2017	2018
Bons d'achat distribués	131	123	129	82	134
Montant total alloué	4 421 €	4 203 €	4 374 €	2 737 €	4 499 €

Les personnes pouvant prétendre au bénéfice des bons d'achat ont été en 2018 plus nombreuses compte tenu de la politique nationale d'imposition moins élevée qu'en 2017.

## **A destination des jeunes**

### 🔗 **La bourse au permis de conduire**

En 2018, le dispositif de la bourse au permis de conduire a été reconduit. Il consiste en la prise en charge financière par le CCAS de Vittel d'une partie du coût du permis de conduire (650 €), en échange d'une activité bénévole de 50 h à la vie locale, effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Depuis fin 2014, 27 jeunes ont bénéficié de ce dispositif soit un budget total de 17 550 €.

### 🔗 **Les chantiers jeunes**

En juillet et août 2018, le CCAS a reconduit le dispositif Chantiers Jeunes à destination des jeunes de 15 à 17 ans. En 2018, les jeunes ont pu bénéficier d'une nouvelle animation dispensée par la Ligue de l'Enseignement sur la thématique de la citoyenneté.

D'un montant total évalué à 11 054 €, cette action est financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges à hauteur de 2 804 €, et par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 1 500 €.

### 🔗 **Les mentions BAC**

En 2018, six bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad'O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat d'une valeur total de 100 €.

### 🔗 **Projet « EDUC TA SANTE »**

Suite à un partenariat avec le centre social « La Toupie », des actions de prévention à destination des adolescents sur Vittel et Contrexéville sont en cours. Celles-ci sont financées par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et Harmonie Mutuelle.

Trois représentations de Ciné Théâtre Interactif ont déjà eu lieu le 04 décembre dernier avec la troupe des Comédiens Associés à destination des élèves des classes de 3<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pro de Vittel et Contrexéville, ainsi que pour les jeunes de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Bulgnéville. Le thème retenu portait sur les écrans.

En novembre, le centre social La Toupie de Contrexéville et le CCAS de Vittel ont reçu le 1<sup>er</sup> prix des trophées « Harmonie Mutuelle » de la région Grand Est et un chèque de 2000 €.

En mars 2018, les collégiens ont participé aux journées interactives à l'espace Andrée Chedid. Ils ont bénéficié de 14 ateliers interactifs sur des thématiques de santé publique.

## **A destination des familles**

### 🔗 **Le carnet 1<sup>er</sup> sourire**

A la naissance d'un 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, ...enfant, un livret appelé « Vittel, mon Premier Sourire » est délivré aux parents. Cette année, un carnet de 765 € a été remis à une famille pour la naissance de leur 3<sup>ème</sup> enfant.

### 🔗 **Journée mondiale du refus de la misère**

Le CCAS a voulu en 2018 organiser cette journée à l'Alhambra et offrir gratuitement au public :

- une animation de plusieurs ateliers avec la participation des enfants du périscolaire et en partenariat avec le Centre Sociale La Toupie.
- un spectacle en soirée avec les trois chorales : Aqua Song, Mad'Ilion et A contre-chant.

### 🔗 **Réseau parentalité « Tous à l'Ouest »**

Le Réseau Parentalité est un groupe de réflexion. Il est coordonné par la CAF et le Conseil Départemental. L'ensemble des professionnels et des structures, œuvrant dans le champ de la parentalité, sont invités à se réunir chaque année en novembre pour mettre en place des actions.

Lors de ces journées, le CCAS anime des ateliers avec pour support les outils de prévention du PREPS.

## A destination des enfants

### ↳ Activités scolaires

Depuis plusieurs années, le CCAS coordonne des animations de prévention santé dans les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire du Haut de Fol. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la prévention primaire sur des thématiques de santé globale.

L'équipe pluridisciplinaire est composée du Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents de Vittel, de la Maison l'Enfance, de l'infirmière scolaire du secteur et de deux agents du CCAS. Les animateurs sont intervenus auprès des élèves sur la thématique du Courage et la Peur et ont utilisé des outils pédagogiques comme « Ani'mots » et les « Goûters Philo ».

### ↳ Fête du jeu

Le CCAS est devenu membre du Collectif petite enfance en 2018. Deux agents ont participé à la Fête du Jeu, qui s'est déroulée le 26 mai 2018 à Maximois. Plus de 300 familles se sont déplacées pour l'évènement. Le CCAS a tenu un stand de prévention autour des thématiques de l'estime de soi et de l'hygiène dentaire.

## III. AUTRES PERSPECTIVES 2019

### ATELIERS SENIORS

#### Poursuite du programme 2017-2019 des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Le CCAS pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, en s'adressant majoritairement aux personnes âgées : actions intergénérationnelles, participation au repas des anciens, distribution de bon d'achat de fin d'année... Ces actions sont inscrites dans le paysage vittellois et répondent aux demandes des habitants.

Le CCAS conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale, mais il porte également la mise en place de projets innovants qu'il est important de continuer à expérimenter en 2019.

Suite à la mise en place d'un programme d'activités sur 2017-2019, de nouveaux ateliers auront lieu tout au long de l'année :

- « Ateliers numériques » pour apprendre à garder des liens sociaux avec outlook, skype, facebook..., ou encore pour maîtriser la recherche d'informations sur internet ;
- « Ateliers à la découverte de soi » pour renforcer l'affirmation de soi et la confiance en soi ;
- « Ateliers s'exprimer avec des mots à travers la poésie » ;

D'autres animations seront proposées pour compléter ce programme prévisionnel grâce à des partenaires fortement impliqués dans les actions du CCAS de Vittel.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, le CCAS répondra à un nouvel appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs afin de mettre en place de nouveaux ateliers.



#### Cette année, le CCAS a répondu à un appel à projet commun

En 2019, un seul appel à projet insertion a été déposé auprès du Conseil Départemental contre deux précédemment. Les missions des deux référents deviennent ainsi complémentaires au vu du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Le Conseil Départemental oriente les personnes en fonction des objectifs d'insertion (isolement social, mal être difficultés de santé, problématique de logement, autonomie administrative et budgétaire).

Concernant les ateliers d'insertion, la majorité des ateliers collectifs est reconduite en 2019. Les bénéficiaires RSA pourront ainsi participer à différentes activités comme : la sophrologie, l'écriture, l'informatique, l'art plastique. Des sorties extérieures dites « bol d'air » seront également proposées en fonction du planning annuel et des manifestations locales.

Des actions ponctuelles seront mises en place comme l'animation d'un jeu sur le budget, la participation au projet des bibliothèques de Vittel et Contrexéville « je consomme autrement », ainsi que les actions de prévention mises en place au sein du CCAS.

De plus, en fonction des besoins et des attentes des usagers, des projets pourront se mettre en place au cours de l'année.

Dans le cadre de son programme d'action, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges a décidé la création d'un Point d'Accès au Droit à Vittel.

De ce fait, la Maison Ressources va ouvrir de nouvelles permanences afin d'accueillir des avocats, des représentants de l'Association de Défense des Consommateurs (ADC 44), un écrivain public du Secours Catholique et le délégué du Défenseur des Droits.

Seront à disposition du public de la commune, et des communes environnantes :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel ;
- une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation ;
- des informations dans différents domaines du droit ;
- un accès à des consultations juridiques ;
- l'assistance à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques.

Sylvie VINCENT pense qu'il sera nécessaire de renouveler la communication quant à l'existence de ce PAD. Par ailleurs, elle informe qu'avec les nombreuses permanences, la maison ressources commence à manquer d'espaces.



### **Extension du dispositif bourse au permis de conduire aux mineurs de 16 à 17 ans**

A l'heure actuelle, seuls les jeunes âgés de plus de 18 ans pouvaient accéder au dispositif de la bourse au permis de conduire du fait de l'obligation d'être majeur pour effectuer les heures de bénévolat.

Cette mesure restrictive pénalise les jeunes mineurs engagés dans la conduite accompagnée.

Une réflexion collective est donc en cours pour permettre aux jeunes de 16 à 17 ans de bénéficier de ce dispositif. Ce dernier devrait être opérationnel au second semestre 2019.

### Interventions des membres du Conseil d'administration

Concernant le contexte local, Monsieur le Président précise que les incertitudes liées à la compensation du déficit financier par l'Etat seront levées courant mars 2019. Il ajoute également que la ville de Vittel compte de plus en plus de personnes âgées et de moins en moins de jeunes alors que la population totale (étudiants et non résidents compris) augmente. Le taux de chômage à Vittel est de 6% et le solde création-destruction de société est positif.

Concernant la Communauté de Communes Terre d'Eau, quelques points restent encore à préciser, notamment l'absence de déplacements intramuros effectués par la navette dans le cadre du TAD, et la complexité du projet de MSAP itinérante souhaité par la CCTE.

Sylvie VINCENT précise que l'arrêt du service Navig'Eaux fait suite à une décision de la ville de Contrexéville, qui ne peut pas remplacer le véhicule en fin de vie. En outre, le TAD mis en place par la Communauté de Communes Terre d'Eau répond mieux à la demande des seniors.

Monsieur le Président rappelle que les services offerts doivent être en mesure de répondre aux attentes de la population. Il explique que le projet de MSAP itinérante ne semble pas très adapté au territoire sachant que la CCTE compte 45 communes.

Sylvie VINCENT regrette que le projet de création d'une MSAP à la Maison Ressources soit toujours en attente, et s'inquiète pour la sauvegarde des services de proximité sur le territoire. Les personnes non vitelloises sont redirigées vers les MSAP de Dombrot/Vair, de Lamarche ou encore de Darney. Une MSAP à Bulgnéville n'est pas la solution idéale, et une MSAP itinérante ne pourra pas apporter un service de qualité aux habitants des petites communes. La future MSAP doit être située dans une ville desservie par les transports en commun et être ouverte au public de manière régulière, ce qui n'empêche pas l'itinérance pour répondre aux besoins qui ne nécessitent pas un suivi de la demande.

Monsieur le Président justifie la baisse des dépenses de fonctionnement depuis 2014 par la fermeture du foyer pour personnes âgées, et l'augmentation des dépenses d'investissement par l'amélioration du service d'accueil de la Maison ressources.

Sylvie CONRAUX demande si l'agent mis à disposition à la ville pour cause d'inaptitude a été remplacé. Sylvie VINCENT répond que le service a été organisé différemment.

Monsieur le Président expose les diverses actions mises en place par le CCAS en 2018 et à venir.

Sylvie VINCENT souligne l'importance de posséder un PREPS (Point Relais en Education et Promotion de la Santé) pour la réalisation de ces actions. Les professionnels du secteur peuvent également bénéficier des outils pédagogiques mis à leur disposition.

Concernant les perspectives 2019, Sylvie VINCENT apporte des précisions concernant l'extension du dispositif de la bourse au permis de conduire aux mineurs. Après consultation des auto-écoles du secteur, le dispositif pourra voir le jour à l'automne. Les jeunes pourront effectuer leurs heures de bénévolat dans les services périscolaire et technique de la ville. L'encadrement sera quant à lui assuré par l'éducatrice du CCAS, comme lors des chantiers jeunes, par les éducateurs sportifs, les agents du CTM et du service scolaire. Les jeunes effectueront 35h de bénévolat pour une bourse d'environ 400 €, à raison de 4 jeunes sur une semaine de chaque période de vacances scolaires, hors vacances d'été, réservées pour les chantiers jeunes.

Sylvie VINCENT rappelle que l'accentuation de la coopération entre les agents du CCAS a permis de mettre en place des ateliers intergénérationnels où l'échange est privilégié.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

## 9) Informations

Un rappel est fait concernant les nouvelles permanences juridiques mises en place à la Maison Ressources.

Sylvie VINCENT pense qu'il sera nécessaire de renouveler la communication quant à l'existence de ce PAD. Par ailleurs, elle informe qu'avec les nombreuses permanences, la maison ressources commence à manquer d'espaces.

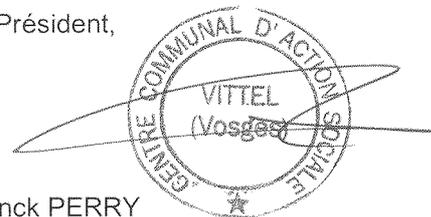
En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Vittel, le 19 février 2019  
Le secrétaire,

Alexandre CHOPINEZ



Le Président,



Franck PERRY